

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 848

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

Après l'alinéa 61, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Les 3° du I et du II de l'article L. 741-9 sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence : suppression de la mention de la perception par le régime social agricole d'une fraction du droit de consommation sur les tabacs.